



## **PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

### **19<sup>e</sup> Réunion du Groupe de Travail Stocks de Grands Migrateurs (Thonidés) et ses ORGP**

**Mardi 25 octobre 2016. De 14h00 à 17h30.  
Hôtel Martin's Central Park EU  
Boulevard Charlemagne 80, Schuman. Bruxelles**

**Président : M. Michel Goujon  
Vice-président : M. Julio Morón**

#### **1. Bienvenue et excuses.**

Le Président inaugure la réunion en remerciant les représentants de la commission et les membres de leur présence et de leur participation. De même, il présente les excuses de M. Iván López d'AGARBA et de M. Javier Gara de CEPESCA.

***En Annexe I figure la liste des personnes présentes en qualité de membres et d'observateurs.***

#### **2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du GT1 – Bruxelles, 10/03/2016.**

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté sans modification et il est considéré comme reproduisant fidèlement les débats qui ont eu lieu et les actions décidées.

#### **3. Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé avec une modification : au point 5, il sera présenté un résumé des recommandations de la dernière réunion, eu égard au fait qu'il n'a pas été possible de disposer de la présence d'un représentant de la Commission Européenne. D'autre part, il est décidé de reporter le point 8 de la discussion sur la gestion des DCP/FAD à la prochaine réunion du GT1.

## **Information actualisée de la Commission Européenne sur les ORGP des Thonidés :**

### **4. ICCAT – Océan Atlantique**

- **Plan de travail et calendrier des réunions du dernier trimestre 2016.**
- **Recommandations des réunions du SCRS des Espèces (Madrid, 26-30 Septembre) et de Recherche et Statistiques (Madrid, 3-7 Octobre).**
- **Préparation de la 20<sup>e</sup> Réunion Spéciale Annuelle de l'ICCAT (Vilamoura, 14-21 Novembre) : réunion de coordination avec la Commission et préparation d'avis du CCLD.**

Le représentant de la CE, M. Antonio Cervantes, indique que, lors de la réunion du comité Scientifique de l'ICCAT (SCRS) finalisé le 7 octobre 2016 les évaluations ont été révisées pour 6 stocks et 4 espèces de thon :

- Thon blanc (ABT) : le stock du Nord, tout comme celui du Sud se ne sont pas surexploités, ni soumis à la surpêche. Cependant, l'ampleur de la reprise reste incertaine et le SCRS ne recommande pas une augmentation du TAC.

- Thon tropical : l'albacore (YFT) Le SCRS a conclu que le TAC actuel de 110.000 tonnes prévoit de maintenir l'état des stocks en bonne santé. Il souligne que les mesures sont compliquées en raison de leur caractère transversal et du fait qu'elles concernent et régulent 3 stocks de thon tropical. Il souligne également le fait que la recommandation approuvée l'an dernier comporte des mesures qui devront faire l'objet d'une révision cette année comme le requièrent les Recommandations ICCAT. C'est le cas des transbordements en mer, la limitation du nombre de DCP et la couverture par les observateurs.

En ce qui concerne la capacité de pêche, lors de la dernière réunion annuelle, l'UE a proposé de maintenir ou de « geler » la capacité de pêche, mais cette proposition n'a pas reçu l'appui suffisant. Il a souligné les préoccupations posées par de la question du transfert de capacité de l'Océan Indien et du Pacifique vers l'Atlantique. Des mesures de capacité semblables à celles déjà envisagées pour l'espadon de l'Atlantique Nord (SWO) pourraient être explorées.

Concernant la couverture des observateurs, l'UE a défendu une augmentation du pourcentage d'ue 5 % actuel au 100% comme la flotte thonière a déjà obtenue et gérer la possibilité de réviser celui de cette année.

Concernant les transbordements en mer, il n'y a eu aucune recommandation scientifique claire à ce sujet et l'adoption de l'interdiction des transbordements en mer est peu probable à moyen terme, par l'UE, bien que proposé en 2015 et toujours soutenu par plusieurs CC. Le représentante de la Commission ajoute que le placement d'un observateur à bord d'un bateau de transport a aidé l'ICCAT à résoudre une série de questions et à améliorer la rédaction des rapports (par exemple, la flotte japonaise a mis les journaux électroniques à bord).

Concernant les DCP, le représentant de la Commission a rappelé que le Groupe de travail sur DCPs de ICCAT a adopté une série de recommandations. L'UE continue à soutenir le renforcement et la poursuite du groupe de travail sur les DCP (qui a enregistré des progrès en 2015 et 2016) En outre, la Commission Européenne a alloué des fonds pour soutenir également l'organisation d'un groupe inter ORGP sur les DCPs.

- Voilier : les stocks de l'Est (en mauvais état) et de l'Ouest (en bon état) ont été évalués.

- Requins : il n'y a pas eu d'évaluation des requins,. Concernant le requin bleu, l'évaluation réalisée en 2015 a conclu que les stocks nord et sud ne sont ni surexploités ni soumis à la surpêche. Cependant, compte tenu de leur vulnérabilité, de la forte augmentation des captures au cours des dernières années et des nombreuses incertitudes entourant l'évaluation, le SCRS a recommandé des mesures de précaution.

À l'initiative de l'UE, ICCAT # a été accordée en 2015, à une large majorité, de travailler à l'adoption de règles de contrôle des captures (HCR) et à des stratégies d'évaluation de gestion (MSE) pour tous les stocks de l'ICCAT à moyen terme. C'est un pas dans la bonne direction et cela s'appliquera progressivement aux thonidés tropicaux et autres stock comme le germon.

Enfin, il a indiqué qu'il y avait eu une réunion de coordination organisé par la Commission avec les parties prenantes, à laquelle plusieurs membres présents du CCLD ont assisté et avec les États membres pour préparer la réunion annuelle de l'ICCAT.

Les discussions devraient se terminer rapidement en ce qui concerne l'adoption d'un poste de négociation commune de l'UE, après la réunion avec le Conseil des ministres cette semaine.

### **Commentaires et questions de la part des membres du GT1 :**

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, indique que, conformément à la recommandation de l'ICCAT 16/01, le moratoire et la fermeture entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.



M. Juan Pablo, ANABAC, déclare que, lorsqu'une recommandation a été adoptée à l'ICCAT, il ne comprend pas pourquoi elle doit être rouverte pour des questions de forme, alors qu'il faudrait se centrer sur l'exécution de ce qui a été approuvé.

M. Julio Morón, OPAGAC, présente ses excuses pour ne pas avoir été présent à la réunion préparatoire organisé par la Commission, car cette réunion coïncidait avec le III<sup>e</sup> Congrès National du Thon à Madrid. À son avis, le CCLD devrait :

- Soutenir les règles de contrôle des captures et les stratégies de gestion en vue d'une future application conjointe aux 3 espèces de thonidés tropicaux.
- Soutenir l'initiative de maintien de la capacité de pêche actuelle. Même si c'est compliqué, cela n'en est pas moins fondamental.
- Insister sur la proposition d'interdire les transbordements en haute mer. Il souligne ne l'on ne pourra jamais obtenir des preuves que des transbordements illégaux sont réalisés en haute mer, surtout en ce qui concerne la flotte asiatique, et qu'il faut donc continuer à proposer leur interdiction et à essayer de faire accepter cette solution par les pays côtiers dans la mesure où cela leur est bénéfique. Il rappelle que la CE devrait soutenir l'application de l'Accord de la FAO sur les Mesures du ressort de l'État du Port (PSMA) qui prévoit cette mesure et que l'on pourrait rechercher l'appui de la COMHAFAT.
- Demander une augmentation de la couverture des observateurs selon la décision du SCRS à ce sujet : atteindre au moins 20% de présence d'observateurs à bord, même s'il faut inclure également les observateurs électroniques, étant donné que, pour la mesure de gestion actuelle à 3 ans, c'est obligatoire pour 100% de la flotte de senneurs.
- Attendre les recommandations du Groupe de Travail et du Comité Scientifique sur les DCP, laisser du temps pour améliorer les connaissances actuelles.

Mme Sandra Jen, consultante intervenant au nom de Pew Charitable Trusts Europa, en sa qualité d'observatrice dans cette réunion, insiste sur le fait qu'il faille en appeler à la CE afin de défendre une proposition sur la fixation de limites de captures pour différentes espèces de requins. Elle demande également plus de mesures de contrôle pour le thon (BET) de travailler à la révision de la recommandation ICCAT 15-01 sur les thons tropicaux.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire du CCLD, donne lecture du projet d'avis sur l'ICCAT qu'il a préparé sur la base des commentaires qu'il a reçus des membres et de l'identification des points d'accords déclarés lors de la réunion préparatoire avec la Commission. Il demande aux membres présents du GT1 de donner leur opinion et de débattre afin d'élaborer un avis consensuel et ce, à court terme, en vue de son adoption par le Comité Exécutif.

Mme Francesca Arena, représentante de la CE, prend note de la préoccupation exprimée par l'industrie de rouvrir la recommandation 15-01. Elle rappelle que bien que les avis scientifiques ne recommandent pas de modifier le TAC pour le thon

albacore, il existe néanmoins un certain nombre de dispositions à réviser, notamment celles du plan de pêche d'El Salvador qui ont fait l'objet de négociations intenses en 2015.

Le Par rapport au groupe de travail de DCP est une initiative lancée par l'UE, le représentant de la CE a défendu que son mandat soit étendu et que son rôle doit être aligné sur les recommandations émises par le Groupe.

Dans l'affaire des transbordements, on peut comprendre la frustration du secteur, mais l'an dernier, la CE a proposé de les interdire. Cependant, en révisant les rapports des observateurs n'ont pas noté de déficiences sur le papier. La lutte doit s'orienter vers un meilleur contrôle de la part des États côtiers des transbordements dans leurs eaux. Elle rappelle qu'il faut un observatoire régional de l'ICCAT pour réaliser un transbordement, autrement on considère que le transbordement est illégal.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, pose la question des sanctions et des mesures de l'UE sur l'adoption de la politique des ailerons attachés à laquelle s'opposent les asiatiques. À son avis, il faut renforcer le thème des sanctions car il y a des navires qui ont des activités illégales et des pays du pavillon et des États côtiers qui n'agissent pas pour les contrer.

M. Edelmiro Ulloa, Anapa / Anamer / Acemix / Agarba, en ce qui concerne la politique des ailerons attachés souligne que cela n'est appliqué que pour la flotte palangrière communautaire et que ce n'est pas la même chose pour la flotte asiatique et qu'il y a deux poids, deux mesures.

En ce qui concerne le thon germon, la représentante de la CE indique que le SCRS ne recommande aucune augmentation du TAC actuel de 20.000 t car il y a une grande incertitude. La position de l'UE consiste à suivre les recommandations scientifiques, ils estiment que, il n'y a pas de marge pour demander une augmentation. L'UE favorisera également le développement des règles de contrôle des captures (HCR)et le travail du SCRS ne devrait pas s'arrêter et attendez que la prochaine évaluation des stocks soit prévue en 2020. L'UE proposera aussi des mesures de contrôle du stock constamment avec ceux déjà en place pour d'autres populations de l'ICCAT.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général lit la proposition de recommandation spécifique du CCLD sur le thon blanc (germon) de l'Atlantique Nord en demandant une augmentation sur la base de la situation du stock.



Mme Mercedes Rodríguez, OPP-07 Lugo, est d'accord avec la proposition du Président de ne pas faire référence à des segments de flottes ou de métiers. Elle estime que la proposition du CCLD est satisfaisante. Elle pense que le rapport comporte des données suffisantes pour estimer que le stock se trouve dans la zone verte et que l'on pourrait demander une augmentation du TAC de 10% supérieure au TAC initial. Concernant les règles d'exploitation ou HCR, elle dit qu'ils aimeraient avoir une période plus longue que les trois ans proposées afin d'éviter de grandes variations.

M. Raúl García, WWF, pense que, pour le moment, ne devons pas nous réjouir des résultats de l'avis scientifique du SCRS car il y a assez d'incertitudes et il pense qu'il serait précipité d'envisager une augmentation de 10%.

Mme Mercedes Rodríguez, OPP Lugo, nuance en disant qu'elle ne demande que ces quantités soient incluses dans l'avis du CCLD, mais qu'il faudrait, en revanche, supprimer cette limitation de l'augmentation si des données qui le justifiaient.

Le représentant de la CE, M. Antonio Cervantes, nuance en disant que, pour parler d'un qui se trouverait dans la zone verte du diagramme de Kobe, il faut tenir compte de trois phases : l'état dudit stock, sa perspective ou sa tendance et les recommandations relatives aux mesures de gestion.

M. Michel Goujon, indique que le Secrétariat du CCLD enverra par courriel la proposition d'avis pour l'ICCAT, il souligne qu'il est fondamental de suivre les recommandations scientifiques, qu'il n'est pas judicieux d'augmenter très rapidement un quota dans la mesure où cela a un impact négatif sur les prix et les fait chuter. Cependant, il est également important que les pêcheurs qui s'efforcent de respecter la législation voient leurs efforts et leurs bonnes pratiques récompensés si la situation du stock le permet.

M. Raúl García, WWF, estime qu'il existe actuellement une très bonne gestion, en soulignant la collaboration de la flotte espagnole et française. Il indique également que, jusqu'à cette année, le quota n'a pas été utilisé, de sorte qu'il n'y a pas eu d'effort de capture.

Mme Mercedes Rodríguez, OPP Lugo, souligne que l'effort de la flotte est indéniable et que, de fait, les arrêts ont augmenté, les journées effectives de travail ont été réduites et il y a même eu des éliminations au sein de la flotte.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, indique que les mesures de mise en œuvre de la législation sont également importantes.

M. Antonio Cervantes, représentant de la CE, ajoute l'élément des données globales, en indiquant que le niveau de captures est resté stable depuis l'année 2010, autour de 95.000 tonnes.



Il souligne également l'importance qu'il y a à évaluer les facteurs environnementaux dans les études, étant donné que cela peut également affecter le stock.

À propos de l'espadon de l'Atlantique, il indique que l'on propose le « roll-over » des quotas des stocks nord et sud.

Pour les requins, il rapporte que, l'an dernier, il y a eu des recommandations claires de gestion pour le requin bleu ce qui a représenté une opportunité pour limiter les captures des stocks du Nord et de l'Atlantique Sud. Bien que la recommandation de gestion soit claire, la proposition de la CE n'a pas Eu assez de soutien. Le comité scientifique indique que la recommandation ne va pas dans le sens d'une augmentation des captures. Cette année, la DG MARE CE défend qu'il y a lieu de limiter les prises. Il précise également que la DG MARE a engagé des fonds pour mener des études ad hoc sur la mise en place de règles de contrôle des récoltes (HCR) ainsi que pour approfondir en matière d'indicateurs écosystémiques et de biologie des requins en général.

M. Edelmiro Ulloa, Anapa / Anamer / Acemix / Agarba, soutient la position de la CE en ce qui concerne les quotas du Nord et du Sud et il lui semble tout à fait opportun de lister les flottes dans la mesure où cela pourrait être positif pour la ressource. Il affirme que la flotte de palangriers espagnole soutiendrait l'adoption de mesures de gestion pour le requin bleu et il pense que la possibilité de demander des mesures rapide d'un HCR est importante. À son avis, la CE devrait peut-être fixer une limite de captures qui tienne compte de l'activité actuelle des flottes impliquées afin de ne pas générer une contradiction et de ne pas provoquer un rejet de la part des parties contractantes. Elles souhaitent disposer d'une mesure de gestion claire, même s'il faut procéder à des ajustements sur deux ans.

M. Raúl García, WWF, estime que la flotte palangrière européenne qui vise l'espadon et les requins a réalisé des efforts considérables ; en outre, il soutient la mesure de la CE relative à l'élaboration de plans de gestion pour ces espèces car il s'agit d'une pêche commerciale dirigée et il souligne l'importance des indicateurs environnementaux et remercie la CE d'en tenir compte.

Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, demande à ce que l'accès à la pêche artisanale soit également reconnu et propose d'introduire un paragraphe à ce sujet dans le projet d'avis. À son avis, il convient de réfléchir à la manière de mettre la PCP en pratique en soutenant aussi bien la pêche industrielle qu'artisanale, en ajoutant qu'il en serait pas acceptable que seuls ceux qui payent le plus puissent bénéficier de l'accès.

M. Edelmiro Ulloa, Anapa / Anamer / Acemix / Agarba pense qu'il est difficile d'assumer le texte sans le voir écrit et d'introduire un thème de flottes artisanales dans ce forum. Il est préférable de le lire d'abord et de donner son avis ensuite.

M. Raúl García, WWF, partage les doutes relatifs au fait qu'il s'agit d'une espèce dont nous n'avons pas traité jusqu'à présent, mais il partage aussi les doutes de Béatrice. Il indique qu'il s'agit d'un thème compliqué, mais l'art. 17 n'est pas clair en ce qui concerne son application à la flotte artisanale. Il pense que c'est un sujet qui devra être traité à l'avenir et qu'il faudra également commencer à appliquer au niveau international.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, suggère que le plus simple est de ne pas parler de la petite flotte artisanale, de tenir compte des efforts réalisés par les pêcheries responsables.

**Action :**

- **Le projet d'avis du CCLD sera distribué par procédure écrite d'urgence afin de pouvoir l'envoyer à la Commission avant la réunion annuelle de l'ICCAT (14-21 novembre 2016). Les commentaires et les propositions formulées par les membres seront inclus au cours de cette réunion.**

**5. CTOI – Océan Indien**

- **Résumé des recommandations des réunions des Parties Contractantes en Juin-Septembre 2016 : Écosystèmes et captures accessoires; marlin; thons des eaux tempérées.**
- **Rapport des deux ateliers PSM sur le contrôle des débarquements et des transbordements au port (juin); et collaboration inter-agences et coopération régionale (octobre).**
- **Programme de travail pour le CCLD : Calendrier de réunions IOTC et affaires à suivre.**

Compte tenu de l'absence de l'unité responsable de la Commission et du manque d'initiative à court terme par les membres du CCLD, il est décidé d'aborder ce point lors de la prochaine réunion du GT1.

**6. WCPFC – Pacifique Central et Occidental**

- **Actualisation du travail et du calendrier des réunions.**





Mme Angela Martini, représentante de la CE, présente les priorités pour la réunion de Paris qui se tiendra au début de décembre :

- Les mesures de conservation pour le thon tropical sont valables jusqu'à la fin de l'année 2017. On ne s'attend pas à de grands débats sur ce sujet. Concernant le HCR, elle souligne que quelques normes ont été adoptées qui serviront de base pour adopter de nouvelles mesures l'année prochaine. Apparemment, les États-Unis souhaitent proposer une mesure sur le thon tropical et il conviendra de voir comment le débat évolue. La CE souhaite avoir une mesure plus équilibrée aussi bien en haute mer que dans la zone économique exclusive.

En ce qui concerne le thon rouge (BFT) et sa situation dans le Pacifique, elle indique que la situation est très mauvaise, avec le stock qui atteint 2,6% de la SSB, soit la biomasse la plus basse historiquement connue. L'intention de la CE est d'exercer une pression sur les membres responsables des pêcheries, que le Comité du Nord est pratiquement sous monopole du Japon.

Mme Martini égrène les priorités principales afin de présenter les propositions de la Commission face à la Réunion Annuel : d'une part, la CE essaie de promouvoir la protection et la gestion pour les requins, on souhaite une mesure pour les protéger, et plus particulièrement ils vont mettre sur la table une proposition visant à interdire la conservation des raies manta, comme cela est déjà fait dans l'océan Pacifique oriental. Il est nécessaire de progresser la recherche et la collecte de données pour les raies manta et les diable de mer méditerranéen.

- Concernant la proposition de l'UE des ailerons attachés de requins, même si celle reviendra sur la table des négociations, on sait qu'elle n'a pas aucune chances d'être adoptée.

Concernant la proposition de plus grande transparence dans les accords d'accès, elle souligne que, bien qu'elle ait toujours été rejetée autrefois, la recommandation de la Conférence de révision de l'UNFSA la soutient et pour cette raison, la Commission a décidé de mettre la proposition sur la table.

- En ce qui concerne l'application de l'accord de la FAO des mesures du ressort de l'État du port (PSM), elle indique avoir travaillé avec la FFA, une organisation qui inclut tous les pays du Pacifique, l'Australie et la Nouvelle Zélande) et présentera une proposition conjointe, même en sachant que ce peu probable que ces mesures sont adoptées cette année.

Mme Sandra Jen, consultante de PEW Charitable Trusts, en sa qualité d'observatrice de ce CC, remercie le CCLD de lui permettre de participer à la réunion et salue l'engagement de l'UE dans la WCPFC. Elle pense qu'il est très important d'avancer sur les mesures du HCR concernant le thon obèse (BET) et de décider de mesures



lors de la réunion. À son avis, il y a un risque de non-respect des mesures pour l'albacore (YFT).

M. Julio Morón, OPAGAC, précise que la situation du thon rouge du Pacifique Nord est lamentable, en soulignant qu'il existe, dans d'autres forums, des politiques belligérantes et de « tolérance zéro » de la part de certaines ONG (par exemple l'ICCAT) et que, cependant, très peu d'organisations haussent le ton, WWF étant la seule à avoir dénoncé cette situation. Il insiste pour dire que ce sujet est crucial, il indique que les mesures de gestion du thon obèse ont montré qu'elle n'atteint pas efficaces et que, que les 7 dernières années, il y a eu une surpêche évidente. Il implore les ONG présentes à cette réunion de soutenir la CE dans une zone où l'on pêche 60% des thonidés tropicaux du monde.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, indique que, même si son organisation ne possède pas de bateaux qui travaillent là-bas, le manque de transparence de cette ORGP l'inquiète aussi. Il pense qu'il est nécessaire de renforcer le personnel des équipes de l'UE, en particulier celui de la WCPFC et le personnel issu des relations bilatérales avec les États côtiers de la zone. Il pense donc que l'accord de pêche qui a été signé tout récemment avec les Îles Cook sera important et donnera plus de légitimité et de présence à l'UZ dans la WCPFC.

La représentante de la CE, Mme Angela Martini répond que trois nouvelles personnes hautement qualifiées ont été incorporées à l'équipe technique de la Commission pour la WCPFC dans le Pacifique plus un attaché de pêche à Fidji, et ils font un excellent travail en dépit des ressources limitées. Cependant, en dépit des objectifs communs dans certains sujets (p. Ex. PSM, HCR), il y a des objectifs à travailler avec les différentes organisations sous régionales dans la région, comme les difficultés FFA et PNA. Même si la FFA souhaite améliorer le dialogue, la bon coopération dépend du sujet à discuter donné qu'il s'agit d'une organisation compliquée et que c'est le PNA a réellement la plus forte influence dans la gestion de ces pêcheries.

#### **Groupe de Travail sur les Options de Gestion des DCP/FAD (28-30 Septembre)**

Mme Angela Martini, représentante de la CE, indique qu'elle a assisté partialement au groupe de travail mais l'attaché de pêche a participé à toute la réunion, -et que le GT ne se réunira pas à nouveau en 2017. Il met en évidence le manque de volonté politique pour avancer sur cette question au niveau régional, notamment parce que l'PNA a un agenda politique différent et préfère adopter leurs propres mesures de gestion / DCP DCP.

Mme Sandra Jen, PEW, indique qu'il y a un projet avec les PNA sur la transparence d'activités de pêche et du marquage des appareils, et dont elle espère qu'il pourra être présenté lors de prochaines réunions.

Elle affirme que l'on sait que l'opinion de la CE qui n'est pas satisfaite du GT sur les DCP, mais affirme cependant qu'elle espère que le GT continuera, car cette ORGP est très importante.

M. Michel Goujon indique qu'il est difficile de compter ou de gérer les éléments non associés au DCP existants, seulement ceux dans lesquels le marquage de fait par balises. Il est nécessaire d'approfondir le débat sur le marquage des DCP.

La représentante de la CE, Mme Angela Martini souligne que des progrès ont été réalisés dans le Pacifique Oriental, en indiquant que la résolution de [l'IATTC](#) est très claire : il faut [adopter des lignes directrices claires pour le marquage](#). Elle dit que l'on verra quelle sera l'évolution de cette résolution.

### Questions stratégiques

**7. Réflexion sur el rôle de l'UE dans les ORGP thonières : Stratégie à moyen terme en gouvernance de la pêche pour les Océans Atlantique, Pacifique et Indien.**

Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du GT1.

**8. Examen des connaissances et des progrès réalisés par les ORGP en matière de gestions de DCP/FAD.**

**Action :**

- Le Secrétariat du CCLD invitera des scientifiques d'IRD et d'AZTI, ainsi que des experts des administrations, du secteur de la pêche et des ONG à participer à la prochaine réunion du GT1 pour actualiser les connaissances existantes sur la gestion des DCP-FAD et, ainsi, mettre à jour les informations de la publication du CCLD en 2013.

**9. Gestion des requins : actualisation de la politique de l'UE relative aux ailerons attachés.**

Mme Angela Martini, représentante CE, indique que, pour la CE, il est frustrant de constater que, même si les pays sont d'accord avec la politique des ailerons attachés, seule la Nouvelle Zélande ne la soutient pas et qu'elle n'est pas adoptée dans la WCPFC.

On tentera d'élaborer un plan de gestion pour la pêcherie des requins et l'UE souhaite qu'il soit adopté par toutes les flottes ; l'UE est à la tête du travail sur les requins et cela est un fait reconnu.

M. Edelmiro Ulloa, Anapa / Anamer / Acemix / Agarba, souligne sa préoccupation de voir la proposition sur les ailerons attachés bloquée année après année. Il encourage l'UE à poursuivre ses efforts. Il indique que la Nouvelle Zélande applique un modèle de gestion différent que la CE avait, à l'époque, présenté comme alternative par le secteur espagnol. Il suggère qu'il serait peut-être possible de conserver la recommandation sur les ailerons attachés à l'exception de la Nouvelle Zélande – comme cela se fait dans l'ICCAT avec le requin-taube pour la flotte canadienne). Il pense qu'il est très important d'avancer ? En ce qui concerne le plan de gestion, il indique qu'il lui semble opportun mais il est inquiet de voir qu'il ne touche que la flotte européenne et que seuls les Européens devraient respecter la législation.

Mme Angela Martini, CE, qualifie d'intéressante la proposition de M. Ulloa consistant à adopter cette mesure en excluant la Nouvelle-Zélande. Elle dit qu'il est possible que la Nouvelle-Zélande présente une contre-proposition. Elle dit qu'elle nous tiendra informée de la prochaine réunion.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, remercie Mme Angela Martini, CE, des informations qu'elle a apportées et de sa disponibilité à assister aux réunions du GT1.

**Action :**

- **Si besoin, une réunion extraordinaire sera convoquée sur les DCP lorsque nous disposerons des conclusions de la réunion inter-RFMO, sur l'échange d'expérience et de bonnes pratiques, réunion qui sera organisée sous l'égide de la Commission et prévue pour le premier trimestre 2017.**

**Autres thèmes d'intérêt**

**10. Échange d'information sur des réunions externes présentant un intérêt pour le GT1.**

**a. II Conférence Thon Afrique – Abidjan, 5-6 Septembre 2016**

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, présente un rapport sur la réunion d'Abidjan en soulignant que les flottes européennes ont fait une pêche durable.



### **b. III<sup>e</sup> Congrès National du Thon - Madrid, 19-20 Octobre 2016**

M. Julio Morón, OPAGAC, résume le programme du III<sup>e</sup> Congrès National du Thon, en soulignant que les initiatives du programme d'amélioration des pêcheries pour les trois espèces tropicales de thon ont été présentées avec le WWF. Il a également présenté la norme sur le thon pour la certification AFNOR de pêche responsable (PAR) qui comporte des éléments essentiels tels que : le contrôle de l'activité de pêche, le contrôle maritime, les conditions sociales à bord de la flotte européenne de la Convention 188 de l'OIT ainsi que les conditions sanitaires des produits de la pêche, entre autres.

En complément, des activités sont développées en vue de mettre en exergue la valeur nutritionnelle du thon et des tables rondes sont organisées pour traiter des propriétés nutritionnelles de ce produit, ainsi que la distribution, ce qui implique de nombreux engagements et obligations qui doivent se refléter dans le prix, de sorte qu'ils ne peuvent pas se comparer avec des produits issus de la compétence déloyale, un problème auquel l'UE attache une grande importance.

#### **11. Lieu et date de la prochaine réunion.**

Elle aura lieu à Bruxelles, en mars ou en avril, date en attente de confirmation.

**La réunion prend fin à 17h35.**



**ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS**  
**Groupe de Travail 1 du LDAC**  
**Bruxelles, le 25 octobre 2016**

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Michel Goujon. ORTHONGEL
2. Erik Olsen. Living Sea
3. Rocío Suárez.EBCD
4. Julio Morón. OPAGAC
5. Juan Manuel Trujillo.ETF
6. Raúl García. WWF
7. Edelmiro Ulloa. Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
8. Katarina Sipic.CONXEMAR
9. Marta Llopis.CONXEMAR
10. Mercedes Rodríguez. OPP-Lugo
11. Juan Pablo Rodríguez. ANABAC
12. Beatrice Gorez.CFFA-CAPE

**OBSERVATEURS**

1. Angela Martini.EC WCPFC – Pacifique Central et Occidental
2. Francesca Arena. EC (ICCAT)
3. Antonio Cervantes.EC
4. Sandra Jen.PEW
5. Daniel Voces.EUROPECHE
6. Jesús Iborra. PE
7. Konstantino Kalamantis.PE
8. Gunilla Greig. Swedish Agency for Marine and Water Management
9. Anna Boulova.FRUCOM
10. Margaux Favret.MSC
11. Alexandre Rodríguez. LDAC
12. Manuela Iglesias.LDAC
13. Marta de Lucas. LDAC